

# Principes de conception et aperçu d'un dispositif de vidéo-formation pour les proviseurs-adjoints

Démonstration du LéA : Analyse du travail de proviseurs-adjoints de Lycées Agricoles

Auteurs :

Asloum Nina (ENSFEA), Aussel Lucie (Université Toulouse 2), Blanc Julie (ENSFEA), Millotte Jean-Michel (AgroSUP Dijon), Murillo Audrey (ENSFEA), Petitjean Sylvie (AgroSUP Dijon), Veyrac Hélène (ENSFEA)

Mots clés :

Vidéo formation, proviseurs-adjoints, pilotage pédagogique, travail collectif, lycée agricole

Thématique(s) IFÉ (supprimez les thématiques ne convenant pas) :

Professions et professionnalités éducatives  
Efficacité et justice des systèmes éducatifs

Texte :

L'IFÉ a ouvert une voie dans la formation des personnels de l'éducation par la vidéo-formation. Le Léa « analyse du travail des proviseurs-adjoints » développe un dispositif de vidéo formation à destination des proviseurs-adjoints. Ce type de ressources pour la formation apparaît particulièrement adapté aux métiers qui s'exercent dans une relative solitude et pour lequel les « résultats de l'action » sont difficiles à appréhender, voire collectivement impensés (« qu'est-ce que bien faire son travail quand on est proviseur-adjoint ? »). De plus, s'agissant pour l'enseignement agricole de former des personnels répartis sur l'ensemble du territoire national, la possibilité de partager des ressources à distance constitue un atout majeur.

Plusieurs principes de conception ont été retenus, et pourraient être mis en discussion lors du forum. - Les situations de références proposées mettent en scène des proviseurs-adjoints expérimentés, et non pas novices. Ceci vise à minimiser les phénomènes contre-identificatoires (Dubois, 2017) qui nuisent à la formation : la personne en formation ne se reconnaît pas dans la situation, considère que la situation de référence ne fait pas partie de son « genre professionnel » et n'accorde pas un « pouvoir de formation » au dispositif.

- Les « bénéficiaires de l'action de la situation de référence » (enseignants, élèves, parents) sont interviewés, afin de sortir d'un « entre soi professionnel ».

- Les vidéos des « bénéficiaires de l'action » ne sont pas visionnées avant un an. Cet embargo vise à positionner la parole des personnes filmées dans un contrat de communication lié au dispositif et non pas aux enjeux de communication interpersonnels.

- Les vidéos visent à mettre en évidence des styles différents relatifs à la situation de référence, ainsi que des traces du développement professionnel des proviseurs-adjoints (« je retiens de l'analyse de cette situation que je ferai différemment désormais pour ... »).

Le forum sera ainsi l'occasion d'échanger autour des principes de conception du dispositif de vidéo-formation mais également autour des premières vidéos. Les « vécus des bénéficiaires » (élèves, enseignants, CPE) ne seront pas encore implémentés dans le dispositif, pour cause d'embargo et ne seront par conséquent pas présentés. Par contre, un ensemble de vidéos pourra être dévoilé : des situations de référence, des entretiens d'autoconfrontation, des commentaires de pairs, des commentaires de non pairs (inspecteur, responsable de formation de personnels de direction, chercheurs en Sciences de l'Éducation, formateurs d'enseignants, etc.). Plusieurs thèmes seront présents sur la maquette du dispositif : « Installer un Professeur Principal dans sa fonction », « Affirmer des

valeurs », « Intervenir en classe en tant que proviseur », « soutenir la dynamique de projet d'un enseignant »

Bibliographie :

Dubois, Arnaud, 2017, Journée de lancement de la plateforme NéoPassSUP, 8 février, Institut Français de l'Éducation, Lyon.